Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213501232-20260605-DEL202606004-DE

Goven

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOVEN

SÉANCE DU 05/06/2026
DATE DE CONVOCATION : 29/05/2026
CONSEILLERS EN EXERCICE : 26 (quorum : 14)
PRÉSENTS : 19 **POUVOIRS :** 7
VOTANTS : 26

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Goven s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Loïc HERVOIR, Maire.

PRÉSENTS : Loïc HERVOIR, Nathalie BERTHO, Grégory LANCELOT, Élodie BOUTARD, Marie-Anne MONVOISIN, Jean-Marie LANGE, Denis PORCHET, Anne-Charlotte MILLET, Géraldine TRONCA RAFFRAY, Anthony MASSON, Nathalie DREAN, Pierrick COULIOU, Marie-Hélène AUBREE, Cyrille BARON, Alexandra PILLING, Julien SAVATON, Mickaël DAUDIN, Marielle GALLIEN-GERARD, Martial GALLARD

POUVOIRS : Laurent KERIVEL à Marie-Hélène AUBREE, Florence GOURMELEN à Grégory LANCELOT, Mickaël TANGUY à Cyrille BARON, Angélique GROSSI à Alexandra PILLING, Yanis NICOLAS à Elodie BOUTARD, Fabienne HEMERY à Mickaël DAUDIN, Bacha JARI à Loïc HERVOIR.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Élodie BOUTARD

FINANCES
2026.06.004 TIERS-LIEU – AVENANT N° 3 AU LOT 8 – ENTREPRISE SNPR

Rapporteur : Jean-Marie LANGE

Jean-Marie LANGE précise que, dans le cadre des travaux de rénovation du Presbytère / Création d'un Tiers-Lieu et d'un Espace Jeunes, des choix techniques et des aléas liés à un chantier de rénovation imposent des adaptations aux marchés passés avec les entreprises.
L'entreprise SNPR a posé 3 petites menuiseries extérieures en double vitrage alors que dans le marché initial, il était prévu qu'elles soient en triple vitrage. Une moins-value d'un montant de – 1 002,88 € H.T. (-1,68 % du marché initial) doit, par conséquent être appliquée au montant initial du marché : c'est l'objet de l'avenant 3 au lot 8. Le montant du marché passerait ainsi à la somme de 78 386,57 € H.T.
Les membres de la Commission « Marchés » se sont réunis le 5 juin pour émettre un avis sur la passation de cet avenant.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, suit l'avis de la Commission « Marchés » et retient l'avenant n° 3 au lot 8 pour un montant de – 1 002,88 € H.T. et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme,

Le Maire,
Loïc HERVOIR

MAIRIE DE GOVEN
R.F.
35 (Ille-et-Vilaine)

La secrétaire de séance,
Elodie BOUTARD